## Instrument laïc

## L'Express – Humeur - Lova Rabary-Rakotondravony – 13/01/11

Ceux qui ont cru qu'après Marc Ravalomanana et tout ce qui arrive maintenant à l'unité des églises traditionnelles, aucun chef d'État ne prendrait plus jamais la parole au pupitre d'une Église, ou n'offrirait plus jamais rien à une paroisse ou à une communauté religieuse, sauf dans le cadre de la quête traditionnelle, ou sous forme de dîme, ont dû rêver. Et ils peuvent encore rêver longtemps, parce que depuis qu'elle est devenue une pratique, cette chose paraît tout simplement impossible. Du moins dans l'état actuel de notre démocratie, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à la République.

Et ce n'est pas sur Andry Rajoelina, qui a tendance à prendre modèle sur son prédécesseur dans certaines pratiques politiques, qu'il faut compter pour réaliser l'impossible. Tant que l'Église a encore une certaine autorité morale sur la société et tant que les hommes habillés de soutane disposent encore d'un certain ascendant sur la population, les hommes politiques chercheront toujours à s'afficher avec eux, à gagner leur protection et à avoir leur bénédiction.

Pour être laïc, disait le sociologue Paul Rabary dans un de nos débats avant le référendum (L'Express de Madagascar du 25 octobre 2010), « il faut se défaire de l'emprise du religieux et il faut être assez anticlérical, ce dont nous sommes encore loin ». Avant d'assurer que « nous ne pourrons jamais être tout à fait laïcs ».

La HAT avait feint de rompre avec la tradition qu'avait tenté d'instaurer l'ancien chef de l'État en faisant inscrire dans la Constitution qu'« aucun Chef d'institution ni membre de Gouvernement ne peuvent faire partie des instances dirigeantes d'une Institution religieuse, sous peine d'être déchu par la Haute cour constitutionnelle ou d'être démis d'office de son mandat ou de sa fonction », et que « les fonctions de président de la République sont incompatibles avec l'exercice de responsabilité au sein d'une institution religieuse ». Mais en refusant que l'interdiction de subventionner une Église soit mentionnée dans la loi fondamentale, elle a clairement annoncé son intention.

Ce n'est pas dans les relations de l'Église et de l'État que le changement sera.

Bien sûr, ce serait faire injure aux prêtres et aux pasteurs que de dire qu'en échange d'un matériel de sonorisation, de la réhabilitation d'un édifice cultuel, ou d'un marché public, ils ont offert leur caution morale à un homme politique, ou se sont laissés photographier avec lui, de manière à ce que ce dernier puisse ensuite se vanter, sinon du soutien des hommes d'Église, du moins de leur bénédiction.

Mais si on demandait aux Églises d'être républicaines et d'empêcher que les hommes politiques utilisent leurs images à des fins de propagande ? Connaissant les impacts que peut avoir l'image d'un homme politique soutenant publiquement au nom de l'État une communauté religieuse, pourquoi ne règlemententelles pas, tout simplement, elles-mêmes, leurs relations avec le pouvoir politique. Comme elles peuvent interdire le port de mini-jupes ou de corsage à dos-nu, elles peuvent empêcher que leur image soit aussi instrumentalisée.

Source: http://www.lexpressmada.com/1721-expression/instrument-laic.html